



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien des projets portés par les communes rurales

Question écrite n° 41240

Texte de la question

M. Marc Le Fur interroge Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur les modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). En principe majoritairement orientées vers l'investissement des communes rurales, il s'avère *in fine* que la DETR et la DSIL profitent majoritairement aux communes urbanisées. C'est en tout cas le constat dressé par la Cour des comptes dans son référé du 23 juillet 2021 relatif aux concours financiers de l'État en soutien à l'investissement public local. Dans ledit référé, référence est notamment faite à un « ciblage géographique et sectoriel problématique ». Le Premier Président y souligne notamment que, en 2018, plus du quart des projets communaux subventionnés par la DETR concernait des communes urbaines. Ces projets représentaient même 40 % des montants alloués au titre de ces deux dotations. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement afin que la DETR et la DSIL profitent, à l'avenir, majoritairement aux communes rurales.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41240

Rubrique : Ruralité

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 novembre 2021

Question publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6899

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)